

# Suisse : e congé paternité, une question d'égalité

vendredi 9 mars 2012, par [KOEHLER Nora](#) (Date de rédaction antérieure : 2 mars 2012).

Un congé maternité payé de quatorze semaines existe en Suisse depuis 2005. Le congé paternité, lui, n'a aucune existence légale. Dans les secteurs de l'économie privée, les pères ont en moyenne 1,5 jours de congé. Dans l'administration cantonale vaudoise, ils ont le droit à cinq jours. Ce n'est pas assez ! Seules les communes de Lausanne et d'Yverdon se montrent depuis peu plus généreuses et accordent vingt jours à leurs employés.

Le congé paternité n'est pas un cadeau gracieusement offert aux employés, mais un vecteur d'égalité. Il permet aux hommes de soutenir leur femme après l'accouchement, aux couples de partager dès le départ les nouvelles tâches liées à la venue d'un enfant et il favorise le lien entre le père et son bébé.

Le 6 mars, un rassemblement est organisé par le SSP-Femmes-Vaud à 13 h 30 devant le Grand Conseil vaudois (place de la Riponne). Rejoignons-le et revendiquons l'introduction d'un congé paternité de vingt jours, ainsi qu'une augmentation généralisée des congés parentaux. Soutenons également la motion Mattenberger qui demande que les employés de l'Etat de Vaud puissent bénéficier d'un congé paternité payé de vingt jours.

**Nora Köhler**

---

**P.-S.**

\* Paru en Suisse dans « solidarités », N° 204 (02/03/2012).